

2025/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/375

**Objet : autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention
transitoire de gestion du service commun Centre de Ressources du
bloc communal**

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 35

Présents à la
séance : 22

Excusés
représentés : 10

Absents : 3

* Arrivé à 18h38 au cours de la
présentation du point n°2 et a
quitté la séance à 20h55 après le
vote du point n°19

**A quitté la séance à 20h16
avant le vote du point n°6 en
confiant son pouvoir à J-P.
Monteiro Teixeira

*** Représentée par N. Siana
jusqu'à son arrivée à 20h52 au
cours de la présentation des
points n°18 et 19

****A quitté la séance à 21h16 en
confiant son pouvoir à G. Melin au
cours de la présentation du point
n°27

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus
M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Annabelle
Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec**,
Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie
Deforges*** Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro
Teixeira, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen,
Laurent Stillen, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Véronique Gauthier à
Fabrice Deraedt, Serge Mercieca à Josiane Berrebi, Claudine
Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Dounia Lebik à Omar
Abbazi, Nejla Toptas à Denise Poezevara, Jérémy Kawouk à
Sémira Le Querec jusqu'à 20h16 puis à Valérie Marion pour le
reste de la séance, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils,
Yvrose Jameau à Marcus M'Boudou, Christian Amar Henni à
José Peres

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
17 décembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/375

Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention transitoire de gestion du service commun Centre de Ressources du bloc communal

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1421-2 et suivants et L 5211-4-2,

VU la délibération du Conseil municipal n°2015/181 du 28 mai 2015 relative à la mutualisation des archives et de la documentation,

VU la délibération n°2018/223 du 28 juin 2018 relative à l'autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du service Commun Archives et Documentation,

VU la délibération n° 2022/231 en date du 30 juin 2022 mettant fin au service commun Archives avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud-Seine-Essonne-Sénart,

VU la délibération n° 2023/024 en date du 13 février 2023 relative à l'autorisation de signature du protocole de sortie du service commun Archives,

VU la convention-cadre transitoire de service commun du Centre de Ressources en date du 1^{er} juillet 2024,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 décembre 2025,

CONSIDERANT que le service commun Centre de Ressources du bloc communal remplace la partie documentation en la séparant du volet archives,

CONSIDERANT que dans l'attente d'une convention établie sur la base d'un travail concerté permettant de réinterroger le périmètre du service, son organisation et ses ressources, il convient de signer un avenant prolongeant la convention transitoire en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026,

APRES DELIBERATION

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention transitoire de gestion du service commun Centre de ressources du bloc communal afin de prolonger la convention actuelle, pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

2025/

AUTORISE la signature de l'avenant n°1 à la convention transitoire de gestion du service commun Centre de ressources du bloc communal avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 DEC. 2025

Publié le : 19 DEC. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

